



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2020

Délibération n° 20C/01/10

Date de convocation : 20 février 2020	Nombre de conseillers	
Date de publication : 05 mars 2020	Statutaires : 70 En exercice : 70	Présents : 46 Pouvoirs : 8 Votants : 54

Objet : Etudes d'aménagement du chemin vert du Plateau Picard : demande de subventions à la Région Hauts-de-France au titre de la PRADET, au Département de l'Oise et à l'Etat au titre du FNADT.

L'an deux mil vingt, le 27 février à 18h30, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Essuiles Saint-Rimault sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BOURGETEAU Pascal, BOYENVAL Hubert, MME BRUNET Laurette, MM CARRE Christophe, DE BEULE Olivier, DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DESCAMPS Pascal (suppléant de M. DEWAELE Bernard), DUBOUIL Bernard, DUMONT Joël, MME DUPONT Stéphanie, M. FARCE Philippe, MME FERNANDES Guylaine, MM FOURNIER Alain, FLOUR Denis, FOVIAUX Pascal, GOURDOU Jean-Pierre, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HAZARD Philippe, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel (suppléant de M. LEVESQUE Bruno), JUKIEL Yannick, LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEVRE François, MATTE Xavier, MICHEL Thierry, NAVARRO Julien, PAILLETTE Jean-Luc, PECHO Jean, PERONNET Patrick, PETIT Jean-Luc, PLASMANS Thierry, POINSARD Cédric, MMES POTELLE Nathalie, ROUSSEL Béatrice, MM SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), MME SOUDET Sylvie, MM TOURTE Philippe, TRUNET Philippe, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VERMEULEN Christèle.

Etaient absents : BAUDIN Alain, BERGERON Aurélie, BONNET Catherine, BOURGEOIS Jérôme, BUDIN Christophe, CANDELOT Bertrand, DEFLERS Alain, DOISY Hubert, GESBERT Laurent, HAMOT Bertrand, LEGROS Françoise, QUESNEL Gérard, RENAUX André, SIMON Marie-José, WARME Philippe, WELLECAN Pierre.

Ont donné procuration :

M. BOCQUET Jacques (Tricot) à MME ROUSSEL Béatrice (Tricot) ;

MME BODIN Evelyne (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;

Accusé de réception en préfecture
060-246000566-20200227-20C0110-DE
Date de télétransmission : 04/03/2020
Date de réception préfecture : 04/03/2020

MME BOURGOIN Martine (Saint-Just en Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just en Chaussée) ;

MME LOBEE Edith (Saint-Just en Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just en Chaussée) ;

MME MARCHAND Marie-Jeanne (Maignelay-Montigny) à M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) ;

M. PAUCELLIER Hervé (Le Plessier sur Bulles) à M. BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil-sur-Bulles) ;

M. THEOPHILE Pascal (Saint-Rémy en l'Eau) à MME BARTHE Isabelle (Cernoy) ;

M. VANDEWALLE Serge (Lieuwillers) à MME VAN DE WEGHE Elisabeth (Angivillers) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MME DUPONT Stéphanie et M. PLASMANS Thierry

Le président Frans DESMEDT rappelle aux membres présents que la communauté de communes du Plateau Picard est propriétaire de terrains de l'ancien délaissé RFF sur lesquels elle souhaite aménager un aménagement touristique sous la forme d'une voie verte « le Chemin Vert du Plateau Picard ». Les terrains concernés traversent 8 communes de la communauté de communes (Saint-Just-en-Chaussée, Plainval, Maignelay-Montigny, Crèvecœur-le-Petit, Ferrières, Dompierre, Domfront, Royaucourt), sur une distance de 14 km représentant une superficie totale d'environ 132 000 m².

Les voies vertes sont des aménagements réservés aux déplacements non motorisés, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de population locale. Elles sont destinées aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et, dans certains cas, aux cavaliers.

Au-delà d'un simple chemin, les enjeux principaux liés à l'aménagement du chemin vert sont de développer l'attractivité du territoire, et de faire en sorte que le touriste contribue à l'économie locale (chambres d'hôte, restauration, commerces...).

Pour ce faire, les objectifs de l'opération s'attacheront à répondre aux attentes suivantes :

- Création d'un chemin de randonnée « multi-usages » réservé aux déplacements non motorisés ;
- Mise en valeur des territoires traversés (monuments historiques de Maignelay-Montigny, centre de Ferrières, fermes et granges de Plainval) ou de communes à proximité (église de Ravenel, abbaye de Saint-Martin-aux-Bois) ;
- Développement d'un tourisme « vert » et pédagogique par la mise en valeur, la préservation et le développement de la biodiversité ;
- Le développement de la biodiversité notamment par la plantation de haies variées, propices au développement de la faune sauvage ;
- Le développement de l'utilisation du vélo pour les élèves des deux collèges de Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Oise, ainsi que pour les salariés travaillant à proximité afin d'encourager l'alternative à l'utilisation de véhicules thermiques ;
- Développement d'une activité touristique spécifique :
 - Tourisme de mémoire : cimetières militaires, circuits et Maison d'accueil des Chars de Courcelles-Epayelles ;
 - Tourisme lié à l'histoire du territoire et du tortillard en particulier (anciennes gares, anciens quais...) ;
 - Tourisme architectural : évolution de l'architecture du territoire tout au long du trajet ;
 - Offrir un ou des lieux de promenades « dominicales » pour les habitants du territoire.

Accusé de réception en préfecture
060-246000566-20200227-20C0110-DE
Date de télétransmission : 04/03/2020
Date de réception préfecture : 04/03/2020

Le tracé du chemin vert du Plateau Picard empruntera des voies à créer (délaissé RFF) et des voies existantes (chemins d'exploitation, voies communales). Au vu du linéaire de chemin à aménager, l'aménagement serait réalisé en 3 tronçons successifs :

- Tronçon n° 1 reliant la commune de Saint-Just-en-Chaussée (place Théron) à la sortie d'agglomération de la commune de Maignelay-Montigny ;
- Tronçon n° 2 reliant la commune de Maignelay-Montigny à la commune de Ferrières (limite du territoire de la commune) ;
- Tronçon n° 3 reliant la commune de Ferrières à la commune de Royaucourt (hameau de Domélien).

Il appartiendra au maître d'œuvre qui sera missionné sur cette opération d'étudier la faisabilité de toutes les variantes qu'il jugerait nécessaire et ceci afin de définir la solution d'aménagement la plus appropriée. Les aménagements ne seront réalisés que sur les portions de voie appartenant à la communauté de communes ou aux communes. Il n'est pas prévu de réaliser d'aménagements spécifiques sur les chemins d'exploitation.

Le projet comprendra notamment :

- La conception et l'aménagement du chemin vert et sa structure en prenant en compte les contraintes identifiées ;
- La conception et la réalisation des aménagements et ouvrages nécessaires permettant de s'affranchir d'éventuelles contraintes topographiques ;
- La signalétique à créer ;
- Les aménagements en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;
- Les mobiliers urbains (potelets, barrières, stationnement, bancs...) à créer ;
- Les connexions avec d'autres chemins départementaux (la Trans-oise, PDIPR...) et régionaux ;
- La proposition, le cas échéant, de réhabilitation des éléments représentant le passé ferroviaire du chemin (quais, ouvrages, piles de pont...).

Le budget prévisionnel de l'opération est évalué à 760 000 € HT comprenant :

- Les études (dont diagnostic faune-flore obligatoire) : 120 000 €
- Les travaux : 640 000 €

Le calendrier prévisionnel du projet serait le suivant :

PHASES	Dates
Diagnostic faune-flore	Avril 2020 à mars 2021
Définition du projet de travaux d'aménagement	Juin 2020 à décembre 2021
Démarrage des travaux Tranche 1	Juillet 2021
Durée prévisionnelle des Travaux	3 ans à compter de juillet 2021.

Les études d'aménagement du chemin vert sont éligibles aux aides de l'Etat au titre du FNADT, du Département de l'Oise et de la Région des Hauts de France au titre de la PRADET.

Constatant que les membres présents n'ont plus de question ni observation sur ce point, le président Frans DESMEDT donne lecture du projet de délibération et propose de passer au vote.

Le Conseil,

Vu les statuts de la communauté de communes en vigueur ;

Vu les secteurs d'intervention de la Région des Hauts-de-France au titre de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET) ;

Vu les secteurs d'intervention du Département de l'Oise en faveur des communes et de leurs groupements ;

Vu les secteurs d'intervention de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) ;

Accusé de réception en préfecture
060-246000566-20200227-20C0110-DE
Date de télétransmission : 04/03/2020
Date de réception préfecture : 04/03/2020

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

ADOPTÉ le plan de financement prévisionnel suivant :

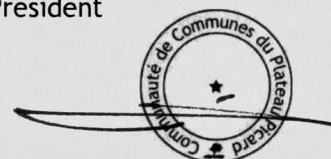
	Taux de Participation	Assiette	Montant
Dépenses prévisionnelles des études			120 000 € HT 144 000 € TTC
Département de l'Oise	20 %	120 000 € HT	24 000 €
Etat (FNADT)	30 %	120 000 € HT	36 000 €
Région Hauts de France (PRADET)	20 %	120 000 € HT	24 000 €
Communauté de communes	30 %		36 000 € + TVA 24 000 €

SOLLICITE le Département de l'Oise, l'Etat au titre du FNADT et la Région des Hauts-de-France au titre de la PRADET en vue de l'attribution de subventions pour la réalisation des études d'aménagement du Chemin Vert du Plateau Picard selon le plan de financement ci-dessus ;

CHARGE le président d'établir le dossier de demande de subventions et de le présenter au président de la Région des Hauts-de-France, à la présidente du conseil départemental de l'Oise et au préfet de l'Oise.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 05 mars 2020

Accusé de réception en préfecture
060-246000566-20200227-20C0110-DE
Date de télétransmission : 04/03/2020
Date de réception préfecture : 04/03/2020